

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 05/08/2020

Tél : 01 40 20 80 64
Fax : 01 40 20 88 82

M. ZIABLITSEV Sergei
CS91036 111 bv. Madeleine
06004 Nice
France

Notre réf : N° 442376
(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Sergei ZIABLITSEV c/ OFFICE
FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION
Affaire suivie par : Mme Maffart

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA REQUÊTE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous certifier que la requête dont l'objet est brièvement rappelé ci-dessous a été enregistrée sous le numéro cité en référence au greffe du Secrétariat de la Section du Contentieux le 01/08/2020 :

Requête par laquelle M. Sergei Ziablitsev demande au juge des référés du Conseil d'Etat : 1°) d'annuler l'ordonnance n° 2002781 du 22 juillet 2020 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de Nice, statuant sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, a rejeté sa requête tendant, d'une part, à ce que soient reconnus et protégés les droits garantis par les articles 3,8,14,17 et 18 de convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint à l'office français de l'immigration et de l'intégration de lui fournir les conditions matérielles d'accueil de demandeur d'asile, sous astreinte de 500 euros par jour de retard à compter de la notification de l'ordonnance à intervenir et au responsable du centre d'hébergement d'urgence "Abbé Pierre" de lui accorder immédiatement une place au centre dans l'attente de la réaction de l'OFII ; 2°) de mettre à la charge de l'Etat les frais de procédure engagés pour assurer sa défense, 350 euros au titre des frais d'interprète engagés pour la préparation de sa requête en faveur de Mme Gurbanova (Ivanova) Irina et 3 000 euros en sa faveur.

Il vous appartient, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le Conseil d'Etat de vos changements d'adresse. Par ailleurs, pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef de la 2ème chambre